

**Conseil économique et social**

Distr. générale
4 mars 2019
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****106e session**

Genève, 13-17 mai 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la 106e session****Additif****Annotations et liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

| | |
|--|---|
| ECE/TRANS/WP.15/245 (Secrétariat) | Ordre du jour provisoire de la 106e session |
| ECE/TRANS/WP.15/245/Add.1 (Secrétariat) | Annotations et liste des documents |

Documents de base

| | |
|--|---|
| ECE/TRANS/WP.15/190/Add.1 (Secrétariat) | Mandat et Règlement intérieur du Groupe de travail |
| ECE/TRANS/WP.15/244 (Secrétariat) | Rapport du Groupe de travail sur sa 105e session (Genève, 6-9 novembre 2018) |
| ECE/TRANS/275 | ADR en vigueur au 1er janvier 2019 |

2. Quatre-vingt-unième session du Comité des transports intérieurs

Un membre du secrétariat informera le Groupe de travail des décisions du Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-unième session (Genève, 19-22 février 2019), qui requièrent des actions de suivi de la part des organes subsidiaires.

3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes

Un membre du secrétariat informera le Groupe de travail de l'état de l'ADR, du Protocole d'amendement de 1993, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

À ce jour, aucun changement n'a été signalé en ce qui concerne l'état de l'ADR (51 Parties contractantes).

Avec l'accession de la Tunisie (11 décembre 2018), le nombre des Parties contractantes au Protocole d'amendement de 1993 est porté à 37.

4. Conférence des Parties contractantes à l'ADR

Le 12 octobre 2018, le secrétariat a transmis à toutes les Parties contractantes une demande du Portugal de convoquer une conférence des Parties à l'ADR afin d'examiner une proposition visant à aligner le titre de l'accord sur les dispositions de son article 6.

Quinze Parties contractantes ont souscrit à cette demande, dépassant ainsi le nombre minimum de réponses positives requises conformément au paragraphe 1 de l'article 13 de l'accord.

À la suite du vœu exprimé par le Groupe de travail à ses précédentes sessions, la Conférence des Parties se tiendra le 13 mai 2019, à partir de 14h30.

Toute la documentation et les informations relatives à la Conférence seront mises à disposition à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/index.php?id=51214>

5. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

Les textes adoptés par la Réunion commune à sa session de printemps 2019 (18-22 mars 2019) seront mis à disposition pour approbation par le Groupe de travail.

6. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR

(a) Construction et agrément des véhicules

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

(b) Propositions diverses

| | |
|---------------------------------|--|
| ECE/TRANS/WP.15/2019/1 (CEFIC) | Transport sous régulation de température dans des conteneurs réfrigérés – Surveillance de la température de cabine du conducteur – 9.6.1 c) de l'ADR |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/2 (Suisse) | Transport par poste de colis exceptés de la classe 7 à activité limitée |

| | |
|---|--|
| ECE/TRANS/WP.15/2019/3 (Suisse) | Proposition de clarification du champ d'application du 9.1.3.4 |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/4/Corr.1 (Suisse) | Proposition de modification au 5.4.1.1.1 k) des renseignements généraux qui doivent figurer dans le document de transport |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/5 (IRU) | Cours de recyclage en ligne pour les conducteurs de marchandises dangereuses |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/6 (Suisse) | Proposition de modification de la disposition spéciale 363 l) |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/7 (Suisse) | Marquage des unités de transport et des conteneurs chargés avec des quantités limitées |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/8 (Suisse) | Information requise dans le document de transport permettant le passage dans les tunnels soumis à restriction |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/9 (Suisse) | Changement des produits chargés dans les véhicules-citernes |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/10 (Finlande et Suède) | Plus d'une remorque (ou semi-remorque) dans une unité de transport (8.1.1) |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/11 (Allemagne) | Formes des coupes transversales des réservoirs conformément au 6.8.2.1.18 |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/12 (Suède) | Chapitre 8.5 : prescriptions supplémentaires des S1(6), S16 et S21 |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/13 (Royaume Uni) | Rectificatif aux amendements relatifs à l'attribution d'une catégorie de transport pour les trousseaux chimiques et trousseaux de premiers secours (No ONU 3316) |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/14 (Royaume Uni) | Proposition pour la définition de mètre cube normal |

7. Interprétation de l'ADR

| | |
|------------------------------------|--|
| Document informel INF.3 (Pays-Bas) | Interprétation des prescriptions pour l'isolation thermique au 7.1.7.4.5 de l'ADR 2019 |
|------------------------------------|--|

8. Programme de travail

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

9. Questions diverses

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
